

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 17
Pouvoir : 5
Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Fabienne LAROCHE**DELIBÉRATION N° 178****RAPPORTEUR** : Viviane DEBIAIS**OBJET : REMBOURSEMENT Mme PATRICIA BERTHIN – ACHAT DE 28 CHAISES ET D'UN TABLEAU**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que Mme Patricia BERTHIN, professeure de dessin, a **acheté 28 chaises pour l'école de dessin** située dans le pôle Pablo Neruda ainsi qu'**un tableau** pour le service des affaires scolaires. Cet achat a été effectué à Big Bazar SARL Maurice Bourasseau à Saint Gervais les Trois Clochers (86).

La SARL Big Bazar n'acceptant pas le paiement sur facture par mandat administratif, Mme BERTHIN a acheté ce matériel avec sa carte bancaire personnelle pour **un montant de 292,00 € TTC avec l'accord de la collectivité.**

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de rembourser Mme BERTHIN la somme de 292,00 € TTC.

VU la facture de Big Bazar – SARL Maurice Bourasseau d'un montant de 292,00 € TTC,

Considérant la nécessité de cet achat pour l'aménagement et le bon fonctionnement de l'école de dessin,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte** de rembourser la somme de 292,00 € TTC à Mme Patricia BERTHIN ;
- charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

